



HAL
open science

Premiers éléments d'une enquête sur Jacques du Roure

Sophie Roux

► **To cite this version:**

Sophie Roux. Premiers éléments d'une enquête sur Jacques du Roure. Bulletin cartésien, 2020, 49, pp.168-180. hal-02940847

HAL Id: hal-02940847

<https://hal.science/hal-02940847>

Submitted on 20 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Premiers éléments d'une enquête sur Jacques du Roure¹

1. Le mystère Jacques du Roure (fl. 1653–1683)

On doit à Roger Ariew d'avoir attiré l'attention des historiens du cartésianisme sur Jacques du Roure². Ariew a insisté sur le fait que les *Principia philosophiae* de Descartes, parce qu'ils ne comportaient ni logique ni morale, ne constituaient pas une somme de philosophie complète au sens des scolastiques. Dans ces conditions, il convenait selon lui de prêter attention à du Roure, ce dernier ayant été le premier à publier en France une somme de philosophie scolastique par sa structure, mais cartésienne dans son contenu, *La philosophie divisée en toutes ses parties établie sur des principes évidents et expliquée en tables et par discours, ou particuliers, ou tirez des anciens et des nouveaux auteurs et principalement des peripateticiens et de Descartes* (1654), les parties en question étant successivement la philosophie, la logique, la métaphysique et la théologie naturelle, puis la physique et la morale³. Dans son dernier ouvrage, *Descartes and the First Cartesians*,

¹ Sophie Roux (Mathesis, République des savoirs, ENS, Université PSL).

² R. Ariew, *Descartes Among the Scholastics*, Leiden, Brill Academic, 2011, p. 286 ; R. Ariew, art. "Du Roure, Jacques", in R. Ariew, D. Des Chene, D. M. Jesseph, T. Schmaltz (dir.), *Historical Dictionary of Descartes and Cartesian Philosophy*, 2^e éd., Lanham, Boulder, New York, Toronto, Plymouth, Rowman & Littlefield, 2015, p. 124–5 ; R. Ariew, *Descartes and the First Cartesians*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. xii-xv, *passim*. Dans ce qui suit, j'orthographe « Jacques du Roure » ; sur les variations de nom qu'on trouve dans les documents de l'époque, voir *infra* n. 17. Outre les travaux de R. Ariew, voir F. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, 3^e éd., 2 vols., Paris, Ch. Delagrave et Cie, 1868, vol. I, pp. 506-7. Sur la philosophie pratique de du Roure, voir G. Canziani, « Tra Descartes e Hobbes: la morale nel "Système" de Pierre-Sylvain Regis », in A. Napoli and G. Canziani, dir., *Hobbes oggi*, Milan, Franco Angeli 1990, pp. 491-552, ici pp. 493-5 (tr. fr. in P.-S. Régis, *La morale ou les devoirs de l'homme raisonnable, de l'homme civil et de l'homme chrestien (1682)*. Texte édité par S. Matton avec des études de X. Kieft, G. Canziani et A. Del Prete. Préface de J.-R. Armogathe, Paris et Milan, Séha et Archè, 2015, p. 59–136, ici p. 62–65) et N. Malcolm, « Hobbes and the European Republic of Letters », in *Aspects of Hobbes*, Oxford, Clarendon Press, 2002, p. 457–545, ici p. 500–501. Sur la philosophie naturelle de du Roure, voir M. Dobre, *Metaphysics and Physics in Cartesian Natural Philosophy: Descartes and Early French Cartesians on the Foundation of Natural Philosophy*, thèse de doctorat, Université de Bucarest et Université Radboud de Nimègue, 2010, p. 139–170.

³ Du Roure reçut un privilège pour neuf ans le 19 mai 1653 et il passa un accord avec trois libraires parisiens, Thomas Jolly, François Clouzier et Gervais Clouzier. Ils imprimèrent deux volumes qu'on trouve parfois réunis en un tome (la pagination restant toutefois séparée), le premier volume comprenant la philosophie, la logique, la métaphysique et la théologie naturelle, le second la physique (présentée comme « tome 2 ») et la morale (présentée comme « tome 3 »). On trouve aussi quelques exemplaires du tome 3 (la morale) séparé du tome 2 (la physique). Cela dit, il n'y a aucune différence entre tous ces volumes, en particulier pas de différence de pagination. Peut également valoir comme somme au sens scolastique l'*Abrégé de la vraie philosophie, lequel en contient avéque les définitions, les divisions, les sentences, & les questions principales*, Paris, chez l'auteur, 1665, avec un privilège du 20 novembre 1660 et les mêmes parties que *La philosophie divisée*, mais dans un ordre différent.

Ariew a ainsi rangé du Roure, avec Antoine Le Grand et Pierre-Sylvain Régis, dans le triumvirat des « premiers cartésiens », non qu'ils aient été les premiers à défendre la philosophie de Descartes, mais bien parce qu'ils ont été les premiers à publier des sommes de ce genre. Poursuivant une suggestion de Geneviève Rodis-Lewis, Ariew a de surcroît montré que du Roure avait bénéficié pour la rédaction de *La philosophie divisée* de la connaissance de certaines lettres de Descartes, que Claude Clerselier n'avait pas encore publiées⁴. À ma connaissance, cet élément est l'unique élément factuel qui pourrait étayer l'affirmation que du Roure a appartenu au parti cartésien, tel que le définissaient à la fin du XVII^e siècle non seulement des affinités doctrinales, mais des accointances sociales.

Il y a en effet de bonnes raisons de s'interroger sur l'identité de du Roure et sur son statut social par rapport aux autres cartésiens parisiens⁵. Que, à l'exception notable de *La philosophie divisée*, il ait imprimé tous ses livres dans sa propre maison était un aussi mauvais signe à l'époque que cela le serait de nos jours. Si du Roure figure dans les listes de cartésiens que les historiens de la philosophie donnent aujourd'hui de manière routinière, la réception de ses œuvres au XVII^e siècle n'a pas été du même ordre quantitatif que celle d'autres cartésiens français : une recherche systématique dans le Catalogue collectif de France conduit à localiser dans les bibliothèques qui y sont référencées une quinzaine d'exemplaires de l'un des deux volumes de sa *Philosophie divisée*, soit moins de dix exemplaires pour l'ensemble des parties de cette somme, contre environ 60 exemplaires de chacun des trois tomes du *Système* de Régis, 75 exemplaires des *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, *last but not least*, 120 exemplaires du *Traité de*

⁴ R. Ariew, *Descartes and the First Cartesians*, op. cit., p. 169, p. 194–195 et *id.*, « Descartes' Correspondence before Clerselier: Du Roure's La Philosophie », *Journal of Early Modern Studies*, 1, 2012, p. 43–63, en particulier p. 54–56. Comme il n'y a aucune preuve d'une connexion directe entre du Roure et Clerselier, mais que, par ailleurs, il y a une forte connexion entre du Roure et Clauberg (voir *infra* n. 6), il n'est pas impossible que du Roure ait connu ces lettres non par Clerselier, mais par les cartésiens hollandais. Non seulement le projet de publier les lettres de Descartes est formulé alors que Pierre Chanut arrive en Hollande comme ambassadeur extraordinaire fin 1653, mais Tobias Andreae possédait une copie des lettres à Élisabeth en question (P. Dibon, « Clerselier, éditeur de la correspondance de Descartes » (1984), in *Regards sur la Hollande du siècle d'or*, Naples, Vivarium, 1990, p. 495–521, ici p. 509–510, la lettre de Clerselier à Andreae du 12 juillet 1654 retranscrite par P. Dibon, ici p. 499, et la lettre d'Andreae à Clauberg, in J. Clauberg, *Opera omnia philosophica*, Amsterdam, Peter et Joan Blaeu, 1691, p. 1256).

⁵ Je développe dans les paragraphes suivants des indications données dans S. Roux, « Everything You Always Wanted to Know About the *Summa quadripartita* that Descartes Never Wrote », *Journal for Early Modern Studies*, 5, 2016, p. 171–186, et *Perspectives on Science*, 26-5, 2018, p. 1–16.

physique de Rohault. Par ailleurs, du Roure n'est jamais mentionné dans les listes de nouveaux philosophes que dressaient aussi bien les nouveaux philosophes que leurs adversaires à la fin du XVII^e siècle⁶.

À dire vrai, le seul cartésien à avoir entretenu des relations avec du Roure semble avoir été Johannes Clauberg. Du Roure a sans doute rencontré Clauberg lors du séjour que ce dernier fit à Paris entre 1646 et 1648⁷. Après avoir lu la *Defensio cartesiana, adversus Jacobum Revium et Cyriacum Lentulum* (1652), du Roure envoya à Clauberg une lettre dans laquelle il suggérait de désigner les cartésiens comme « philosophes raisonnables » puisque leur philosophie est fondée sur le principe que nous devons admettre seulement ce que nous pouvons concevoir et ce que la raison nous enseigne, un tel fondement expliquant d'ailleurs selon lui que cette philosophie soit mal reçue dans les universités⁸. Il n'est finalement pas impossible que Clauberg ait joué un rôle dans la conception d'un ouvrage de 1656 qui réunit deux traductions en néerlandais par Jan Hendrik Glazemaker, l'une, depuis le latin, des *Meditationes*, l'autre, depuis le français, de la partie que *La*

⁶ Sur les listes des nouveaux philosophes et sur l'opposition doctrinale entre « nouveaux » et « anciens » philosophes, voir S. Roux, « A French Partition of the Empire of Natural Philosophy (1670-1690) », in D. Garber et S. Roux (dir.), *The Mechanization of Natural Philosophy*, New York, Dordrecht, Boston, London, Kluwer Academic Publishers, 2013, p. 55–98.

⁷ R. Ariew, *Descartes and the First Cartesians*, op. cit., p. 191, n. 138. H.C. Henninius, *Johannis Claubergii Vita*, in J. Clauberg, *Opera omnia philosophica*, Amsterdam, Peter et Joan Blaeu, 1691, fait état de ce voyage (Sig. b6) et mentionne comme amis français de Clauberg « Clerselier, du Roure et de la Forge, hommes très célèbres en raison de ce qu'ils ont accompli pour instituer une philosophie plus pure » (Sig. d). Naturellement, cela ne signifie pas nécessairement que du Roure et Clerselier se connaissaient, mais, seulement, que Clauberg connaissait l'un et l'autre. L'amitié de Clerselier et de Clauberg est également attestée par la lettre de Clerselier à Tobias Andreae, 12 juillet 1654, publiée par P. Dibon, « Clerselier, éditeur de la correspondance de Descartes » (1984), in *Regards sur la Hollande du Siècle d'or*, Naples, Vivarium, 1990, p. 495–521, ici p. 497–499, et par les mentions de Clerselier dans les *Opera omnia* de Clauberg, voir ainsi p. 643, p. 1033, note c, et surtout p. 1129.

⁸ Cette lettre est citée in J. Clauberg, *Initiatio philosophiae cartesianae sive Dubitatio cartesiana, ad metaphysicam certitudinem viam aperiens* (1655), cap. 12, § 36, in J. Clauberg, *Opera omnia philosophica*, Amsterdam, Peter et Joan Blaeu, 1691, p. 1216, reprise par Ph. Damiron, *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XVII^e siècle*, 1846, vol. II, p. 135–136, et signalée par F. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, op. cit., vol. I, p. 506. Clauberg cite également du Roure dans la *Differentia Cartesianam inter et vulgarem philosophiam*, III. *Differentia*, § 21, in *ibid.*, p. 1223, et dans l'*Examen novi argumenti*, § 3, in *ibid.*, p. 1252. De son côté, du Roure invoque le « precepte de la Logique, qui nous deffend dans les sciences de recevoir les choses que nous ne connoissons pas clairement » et il enjoint à « ne [...] s'attacher qu'à la raison » et à « ne porter nul autre titre que celui de Philosophes raisonnables » (*La philosophie divisée*, Avertissement, vol. I, Sig. a3v et Sig. a4v). Dans deux passages identiques mot pour mot de *La philosophie divisée* et de *La Physique expliquée*, il loue « Descartes, qui nous a donné, comme parle Claubergius, une Philosophie désirée depuis tous les siècles » (*ibid.*, Sig. a3r, et *La physique expliquée suivant le sentiment des anciens et nouveaux philosophes, et principalement de Descartes, par Jacques Du Roure*, Paris, chez l'auteur, 1653, Avertissement, Sig. a5r). *La physique expliquée* comprend deux éditions la première chez l'auteur en 1653, la seconde chez Thomas Jolly en 1654, mais il n'y a aucune différence entre ces deux éditions.

philosophie divisée consacrée à la logique de Descartes⁹. En tout état de cause, cette traduction par Glazemaker de la présentation de la logique de Descartes par du Roure figurera ultérieurement dans un volume intitulé *Cartesiaanse Redenkonst*, avec une traduction, toujours par Glazemaker, de la *Differentia inter Cartesianum et alias in scholis usitatam philosophiam* de Clauberg (1680), et une traduction, sans doute par Pierre Rabus, du traité *De l'âme des bêtes* d'Antoine Dilly (1676)¹⁰.

Clauberg est ici l'exception et non la règle, et, de toutes façons, ce n'était pas un membre du parti cartésien qui se cristallise à Paris au début des années 1660. Bref, ce n'est pas seulement qu'aujourd'hui on ne sait rien sur Jacques du Roure, c'est qu'il semble ne pas avoir été connu et identifié à son époque même, comme si, tout en étant installé à Paris, il avait vécu dans un temps et dans un espace différents de ceux des cartésiens que nous connaissons aujourd'hui. Sans doute cet état de choses a-t-il en partie pour cause le fait que nous n'avons pas beaucoup d'informations sur la vie intellectuelle parisienne pendant la Fronde des Princes, au début des années 1650. Étendre l'enquête au-delà des cercles cartésiens n'apporte en tout cas pas plus de renseignements. Bien sûr, à force de chercher des références à du Roure chez ses contemporains, on finira inévitablement par en trouver quelques-unes¹¹. Mais du Roure n'apparaît ni dans les listes que Pierre Bourdelot

⁹ *Meditationes De Prima Philosophia: of Bedenkingen Van D'eerste Wysbegeerte: In De Welken Gods Wezentlijkheit, En D'onderscheiding Der Menschelijke Ziel Van't Lighaam Betoogt Worden. Beneffens de Redenkonst uit de Schriften van Renatus Descartes, door Jaques du Roure, getrokken, en in de Fransche taal gestelt*, Amsterdam, Jan Rieuwertsz, 1656. Je remercie Théo Verbeek d'avoir confirmé l'hypothèse qu'il s'agissait d'une traduction de « La logique tirée de Descartes », in *La philosophie divisée*, p. 184–214. Selon la communication personnelle de Théo Verbeek, Glazemaker n'ayant pu traduire l'*Epistola ad Voetium* (1643) puisqu'à cette date il ne connaissait pas encore le latin, c'est la première traduction qu'il fit de Descartes ; elle est comme ses autres traductions tout à fait littérale ; s'il est possible que ce soit Clauberg ait suggéré d'inclure dans ce volume la partie de *La philosophie divisée* consacrée à la logique de Descartes, aucun document connu ne le confirme.

¹⁰ La référence complète de ce volume est *Cartesiaanse Redenkonst : met het onderscheid tusschen de Cartesiaanse en Schoolese Philosophie beneffens een Verhandeling van de Ziele der Beesten... door A.D.[illy], uit het Frans vertaald ; door P[etrus] Rabus] Med. Doct. (?)*, Amsterdam, Jan ten Hoorn, 1683. Malgré ce qu'écrit R. Ariew, *Descartes and the First Cartesians*, op. cit., p. 191, n. 138, rien n'indique que Clauberg, qui était mort en 1683, ait composé ce volume.

¹¹ P. Borel, *Vitae Renati Cartesii Summi Philosophi Compendium*, Paris, J. Billaine et J. Dupuis, 1656, mentionne La physique expliquée et la Philoosophie divisée parmi les ouvrages consacrés à la philosophie de Descartes, À partir du milieu des années 1650, Ch. Sorel affirme dans ses ouvrages que du Roure peut introduire au cartésianisme, voir ainsi *De la perfection de l'homme*, Paris, Robert de Nain, 1655, p. 258 ; *La science universelle*, Paris, Théodore Girard, 1658, p. 426 ; *La bibliothèque française*, Paris, La Compagnie des libraires du Palais, 1664, p. 35 et 1667, p. 43. Quoique, à ma connaissance, Malebranche ne mentionne pas du Roure, l'inventaire de sa bibliothèque, in OC XX, p. 262 (cote 433) montre qu'il possédait une copie de *La philosophie divisée*. Finalement la *Physique expliquée selon le sentiment des anciens et nouveaux philosophes* figure dans le « Catalogus operum et authorum quorum rationes opus istud referet vel objectiones solvit » qui ouvre le volume I de l'ouvrage de Casimir de Toulouse, *Atomi peripateticae, sive tum veterum, tum recentiorum atomistarum placita, ad neotericae*

donne des nombreux savants qui fréquentaient les académies parisiennes, en particulier la sienne, ni dans les compte rendus qu'Henri Oldenburg envoyait en 1659 à Pierre Saporta et à Samuel Harlib des réunions de ces académies, ni dans le *Journal* que Huygens tient de son voyage à Paris en 1660–1661, ni même dans celui d'Ole Borch, qui en 1664–1665 a pourtant rencontré à Paris tous ceux qui s'intéressaient d'une manière ou d'une autre à une forme ou à une autre de savoir, qu'il s'agisse des jésuites du collège de Clermont, des professeurs du collège Royal ou de la Sorbonne, des curieux et des savants que rassemblaient Louis Habert de Montmor ou Melchisédech Thévenot, mais aussi de nombreux alchimistes ou de professeurs aujourd'hui oubliés, comme Ph. Mallet (1609–1679), professant les mathématiques élémentaires, Louis de Lesclache (1620 ?–1671), qui présentait la théologie en français, ou encore de François de Launay (1612–1693), qui tenait un collège de beaux-esprits où on établissait une comparaison entre régimes politiques, mais aussi entre sciences pratiques et théoriques¹². Bref, la vie de Jacques du Roure est inconnue et son identité sociale semble durablement occultée.

2. Un *Factum* de 1678 : Jacques du Roure maître d'école à pension

Un passage d'un *Factum* rédigé en 1678 donne toutefois quelques indications. Je cite intégralement ce passage avant de le commenter et de suivre les pistes qu'il ouvre.

« Le sieur du Roure logé au Palais, ruë nouvelle Delamoignon, promet d'enseigner *la Grammaire, la Rhetorique, la Philosophie, les Mathematiques, la Theologie, la Jurisprudence, & la Medecine*, qu'il qualifie du nom des sept Arts liberaux, *Les Mathematiques, la Fortification, la Geographie, la Chronologie, le Blason, l'Astronomie, la Jurisprudence Romaine, les Ordonnances, la Coutume, les Principes Hebraïques, et le Droict Canon*.

Il ne s'est jamais veu d'affiche aussi remplie que celle de ce Maistre, & l'on peut dire sans exaggeration, que s'il avoit des Ecoliers en toutes ces sortes de Sciences, il faudroit que les heures fussent converties en des mois, et les mois en des années, & les années en des

peripateticae scholae methodum redacta, 4 vol., Béziers, Henri Martel, 1674, n.p. P. Bayle, *Nouvelles de la République des lettres*, septembre 1684, in *Œuvres diverses de M. Pierre Bayle*, La Haye, P. Husson et T. Johnson, 1727, vol. I, p. 138ab, brève analyse du *Rétablissement du Latin dans la perfection qu'il avait au temps d'Auguste*.

¹² P. Le Gallois, *Conversations tirées de l'Académie de M. l'Abbé Bourdelot contenant diverses recherches et observations physiques*, Paris, Thomas Moette, 1672, p. 58–59. Oldenburg to Saporta, 26 April, 28 June, 11 August 1659, in Oldenburg 1965–1973, I, 225, 259–261, 294–296; Oldenburg to Hartlib, 27 August 1659, in *ibid.*, p. 308. Huygens, 1888–1950, XXII, p. 526–565. O. Borch, *The Journal of the Danish polyhistor Ole Borch, ed. with introduction and indices by H.D. Schepelern*, 4 vols. Copenhagen et Londres, Reitzels Forlag et Brill, 1983, resp. Vol. IV, p. 147 ; vol. III p. 114 ; vol. III p. 115 et p. 124.

Siecles, pour qu'il pust en faire d'abiles gens. Mais quand M. le Chantre a donné permission à ce Docteur universel, luy a-t-il demandé un Certificat de vie & de moeurs, pour en cas de besoin en répondre au Roy, à l'Etat, & au Parlement ? Monsieur le Chantre est-il plus assuré de la fidelité de ce Maistre d'Ecole à pension, que le public ne l'estoit de celle d'un autre du mesme nom, & qu'il n'inspirera à ses Ecoliers des semences de sedition & de revolte, comme a fait celuy-là aux habitans du Vivarez ? Il y a apparence qu'il ne s'est pas plus assuré de la probité de ce Maître que de la pieté du fameux Vander-enden, aliàs Affinius, qui enseignoit l'Alcoran à ses Ecoliers, sans parler que son Ecole servoit d'un lieu de conference aux conjurez contre l'Etat. Ce grand Personnage qui sçavoit si bien le Grec & le Latin, & à qui son rare merite avoit procuré ou extorqué une Ecole à pension, estoit à la vérité fort attaché au service d'un Prince, mais d'un Prince ennemy du nostre. Et cependant il instruisoit les sujets du Roy. Il y avoit chez lui la fleur de la Noblesse Françoisse. Quantité de gens appostez ne vantoient que son Ecole. L'on sçait ce qui est arrivé. Cela n'auroit pas pû se faire dans un College de l'Université où il y tant d'yeux à veiller sur les actions des Maistres & des Ecoliers. »¹³

Par une brève mention dans une lettre d'Abraham du Prat à Hobbes, on savait déjà qu'en 1655 du Roure enseignait la philosophie de Descartes à Paris¹⁴. D'après le passage qui vient d'être cité, il était maître d'école à pension rue de Lamoignon, une petite rue de l'île de la Cité qui menait du Quai de l'Horloge à la rue de Harlay, qui elle-même reliait le Quai de l'Horloge au Quai des Orfèvres en longeant la place Dauphine – notons au passage que Jacques Rohault habita jusqu'en 1657 sur le quai de l'Horloge, et que Claude Clerselier habita jusqu'à sa mort dans une maison de la place Dauphine. Il n'y a aucun doute possible qu'il s'agit bien de notre Jacques du Roure, puisque son *Abregé des siances s'ouvre* par un

¹³ Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, U 4= 9, Pièce 14bis, *Seconde Partie du Factum de l'Université contenant les réponses aux objections de M. le Chantre et premièrement du droit qu'il prétend avoir d'ériger des écoles de grammaire*, p. 20–21.

Première partie : Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, cote : U 4= 9. Pièce 14. Factum, pour l'université de Paris. Contre M. le chantre de l'église cathedrale, & ses permissionnaires tenant ecoles à pensions

¹⁴ Abraham du Prat à Hobbes, 4 octobre 1655, in *The Clarendon Edition of the Works of Thomas Hobbes. Vol. 6 : The Correspondence. Vol. I (1622–1659)*, N. Malcolm éd., p. 212 : « les libraires de cette ville ont voulu donner de l'argent à Mr Roure, qui enseigne icy la Philosophie de M. Des Cartes [pour traduire vostre livre]. » Étant donné la date de cette lettre, N. Malcolm, « Hobbes and the European Republic of Letters », in *Aspects of Hobbes*, Oxford, Clarendon Press, 2002, p. 457–545, ici p. 464, estime qu'il s'agit du *De corpore* (1655).

prospectus tout à fait similaire à celui qui est décrit dans le *Factum*, que l'énumération des sept arts libéraux s'y retrouve telle quelle, comme d'ailleurs dans les *Rori doctoris Exercitationes*, et qu'une des revendications les plus constantes de Jacques du Roure a été la mise en place d'un nouvel athénée, ou institution universelle, ce que reprend ironiquement le *Factum* en évoquant ce « Docteur universel »¹⁵.

Pour aller un peu plus loin, il faut replacer ce *Factum*, rédigé par l'université de Paris contre le chantre de Paris, dans le conflit juridique qui opposa ces derniers à partir des années 1660¹⁶. D'après les règlements en vigueur, l'enseignement élémentaire, qui portait sur le calcul « au jet ou à la plume », sur la lecture et l'écriture, était assuré à Paris par les maîtres des « petites écoles » ou « écoles de grammaire » placées sous l'autorité du chapitre de Notre-Dame et, par délégation, sous celle de son chantre. Le chantre avait originellement pour fonction de veiller à l'organisation des chants liturgiques de la cathédrale ; dans un certain nombre de villes, et en particulier à Paris, il avait été par extension chargé de surveiller l'école de la cathédrale, puis, finalement, de surveiller toutes les petites écoles. En pratique, il délivrait aux maîtres des autorisations d'enseigner, les répartissait dans les différentes paroisses, et les réunissait une fois par an. Ces autorisations d'enseigner n'étaient ni des offices, ni des titres héréditaires, mais des « permissions » attribuées personnellement, sur une base annuelle et avec la possibilité d'une révocation *ad nutum*. La justification de cet état de choses était qu'il fallait pouvoir contrôler continuellement les bonnes mœurs des maîtres et les démettre

¹⁵ *Abregé des siances en divers livres imprimés avec privilege du Roy, ou écrits*, Paris, sur le quai de l'Horloge du Palais, aus Croissans, premières chambres, 166[?] et *Rori doctoris Exercitationes, quibus omnes omnino scientiae, grammaticae, rhetorice, philosophia, mathesis, theologia, jurisprudentia et medicina pertractantur*, Paris, chez l'auteur, 1680.

¹⁶ Pour les documents d'époque, voir Cl. Joly et M. Sonnet, *Statuts et reglemens des petites écoles de grammaire de la Ville-Cité, Université, faux-bourgs et banlieue de Paris : avec quelques arrests de la cour de Parlement, touchant lesdites ecoles : ensemble, les quartiers reglez & assignez aux maistres & maistresses d'ecole*, Paris, Le syndic, 1672 ; Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, U 4= 9, Pièces 14 (*Factum pour l'université de Paris. Contre M. le chantre de l'église cathédrale et ses permissionnaires tenant ecoles à pensions*) et 14bis (*Seconde partie du Factum*, op. cit.), E. Pourchot, *Factum, ou traité historique des écoles de l'Université de Paris en général avant l'an 1200, des écoles de grammaire en particulier avant l'an 1500, de l'exercice des petites écoles et de leur direction. Pour l'Université de Paris contre M. Claude Joly, chantre de l'église de Notre-Dame de Paris, et pour opposer à son prétendu Traité historique de l'école de cette église, et à tous ses autres livres, factums, mémoires, extraits et écritures*, Paris, Vve C. Thiboust et P. Esclassan, 1689. Voir ensuite Ph. Pompée, *Rapport historique fait au comité central sur les écoles primaires de la ville de Paris. Première partie*, Paris, Imprimerie royale, 1839, particulièrement p. 103–117 ; Ch. Jourdain, *Histoire de l'université de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1862-1866, p. 238–242, p. 268–280, p. 290, et Pièces justificatives CXXXXI et CXXXXII.

immédiatement si cela était jugé nécessaire, sans qu'ils puissent protester comme ils l'auraient fait s'ils avaient été constitués en un corps doué de privilèges.

Une fois atteint leur neuvième année, les enfants gagnaient les collèges, où ils avaient des cours de rhétorique et de philosophie (logique, physique, métaphysique, morale) : s'ils achevaient correctement leur cycle d'études, ils pouvaient passer un diplôme pour devenir maîtres es arts. Initialement, les collèges étaient pour ainsi dire les parties du tout qu'était l'Université et étaient placés sous l'autorité de son Recteur. À partir du début du XVII^e siècle les collèges dépendant des ordres religieux, en particulier jésuites, oratoriens et doctrinaires, se multiplièrent toutefois, les grands collèges réunissant toutes les classes étant dits « de plein exercice ». Puis d'autres formes d'enseignements se développèrent, la forme la plus élémentaire étant la régence latine, qui plaçait un petit groupe d'élèves sous la responsabilité d'un régent qui leur apprenait le latin et quelques autres choses. Comme les maîtres d'école, les régents latins enseignaient sans être organisés en corps et sans appartenir à des communautés ; comme les professeurs des collèges, ils étaient maîtres es arts.

Le conflit qui apparut à Paris dans le dernier tiers du XVII^e siècle vint dans ces circonstances de ce que le chantre Claude Joly (1607–1700) prit l'habitude de délivrer des permissions d'enseigner non seulement aux maîtres des petites écoles, comme il lui revenait de le faire, mais aux régents latins, qui étaient de jour en jour plus nombreux. La formule permettait en effet aux familles de ne pas avoir à placer leurs enfants dans de grands collèges, parfois éloignés, et elle pouvait paraître d'autant plus avantageuse qu'un certain nombre de ces régents proposaient de loger et nourrir leurs élèves, raison pour laquelle on les appelait non seulement des « permissionnaires », par référence aux permissions données par le chantre, mais des « maîtres d'école à pension ». Contre Claude Joly, l'Université de Paris estimait cependant que, étant donné l'âge des élèves des permissionnaires et les disciplines qui leur étaient enseignées, en délivrant de telles permissions, le chantre Claude Joly avait totalement outrepassé ses fonctions et qu'il avait ce faisant attenté à l'autorité du Prince. À lire le premier et le second *Factum*, étant donné le diplôme qu'ils avaient obtenu, les maîtres es arts ne pouvaient en aucun cas être contrôlés par le chapitre de Notre-Dame et l'Université était la seule institution susceptible d'empêcher qu'ils ne favorisent le développement chez leurs élèves de doctrines dangereuses et d'actes séditieux. La crainte qu'un enseignement mal réglé ne conduise à toutes sortes de mauvaises choses est constante dans l'Ancien Régime : le

Factum se contente de faire allusion à deux affaires alors récentes, le complot de Latréaumont associé au nom de Van den Enden et la révolte éponyme menée par Antoine du Roure.

Franciscus Van den Enden (1602-1674), dont le nom latinisé en Affinius, est connu des historiens de la philosophie pour avoir fondé à Amsterdam en 1652 une école où Spinoza apprit le latin, où il aurait donné des cours, et aurait même été hébergé¹⁷. Ces historiens discutent pour savoir si Spinoza se rapprocha de Van den Enden avant ou après son exclusion de la communauté juive et pour déterminer quel a été le rôle du second dans le développement intellectuel du premier. Quoiqu'il en soit exactement, il est certain que Spinoza et Van den Enden défendaient tous deux un idéal républicain, prônant l'égalité de tous, et qu'ils estimaient que les questions religieuses ne devaient pas intervenir dans les affaires politiques, chacun étant libre de ses croyances : c'est de cette tolérance religieuse qu'il en question lorsque le *Factum* affirme que Van den Enden enseignait le Coran à ses écoliers. Van den Enden ayant quitté Amsterdam en 1671 à la demande expresse des autorités amstellodamoises, il s'installa alors à Paris, où, non content de fonder une nouvelle école au 54 rue de Picpus, il fomenta avec Gilles du Hamel de Latréaumont, qu'il avait connu à Amsterdam, avec Louis de Rohan, Grand veneur de France, et avec le comte de Monterrey, gouverneur des Pays-Bas espagnols dont la France était ennemie, un soulèvement de la Normandie, visant à y établir une république associant deux corps et deux corps seulement, le corps des nobles et le corps du peuple, à l'exclusion par conséquent du clergé. Ce soulèvement ayant été dénoncé bien avant d'avoir seulement été amorcé, Van den Enden fut jugé, torturé, et finalement pendu dans la cour de la Bastille fin novembre 1674 avec les autres conjurés roturiers, tandis que les nobles étaient décapités. Ce sont à ces événements que font allusion les dernières lignes du *Factum* citées pour commencer. Bien entendu, dans un texte marqué par l'éloquence judiciaire, l'association de Jacques du Roure et de Van den Enden constitue une amplification rhétorique : si vous commencez comme du Roure en prétendant enseigner toutes sortes

¹⁷ Sur Van den Enden, voir Marc Bedjaï, « Franciscus van den Enden, maître spirituel de Spinoza », *Revue de l'histoire des religions*, 3, 1990, p. 289-311 et, du même, « Métaphysique, éthique et politique dans l'œuvre du docteur Franciscus van den Enden (1602–1674) », *Studia Spinozana*, 6, 1990, p. 291-301 ; W.N.A. Klever, « A New Source of Spinozism: Franciscus Van den Enden », *Journal of the History of Philosophy*, 29, 1991, p. 613–631 ; S. Nadler, *Spinoza. A Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 101–115 ; J. Israel, *Radical Enlightenment. Philosophy and the Making of Modernity (1650-1750)*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 175–184. Voir finalement le site que Frank Mertens lui a consacré : <http://users.telenet.be/fvde/>

de disciplines sans vous être placé sous l'autorité et le contrôle de l'Université, nous dit à peu près le syndic de cette dernière, vous finirez séditieux, traître et pendu comme ce fut le cas de Van den Enden.

Un autre séditieux et une autre révolte, moins connus des historiens de la philosophie, apparaissent en effet dans le *Factum* : « Monsieur le Chantre est-il plus assuré de la fidélité de ce Maître d'Ecole à pension, que le public ne l'estoit de celle d'un autre du mesme nom, & qu'il n'inspirera à ses Ecoliers des semences de sedition & de revolte, comme a fait celui-là aux habitans du Vivarez ? » Quelques recherches montrent que cet autre du même nom qui a inspiré sédition et révolte aux habitants du Vivarais est Antoine du Roure, propriétaire d'une terre noble à Chastrenas, près de La Chapelle-sous-Aubenas¹⁸. Ce dernier donna son nom à une révolte éponyme qui, sur fonds de mauvaises récoltes, mais aussi des malversations et des concussions qui accompagnaient le recouvrement des impôts, alors lourdement augmentés par la construction du Canal du Midi, s'alluma dans le Vivarais puis embrasa une importante partie du Bas-Languedoc au printemps et à l'été 1670. Une question pendante est celle de la place des questions religieuses dans l'arrière cette révolte : le Vivarais était notoirement terre calviniste au XVII^e siècle et, avant même la révocation de l'Édit de Nantes (1685), les partisans de la « Religion Prétendue Réformée » y furent constamment opprimés. Sans exposer le détail de la révolte de Roure, je me contenterai d'indiquer que, après trois mois de rebondissements, elle fut finalement écrasée fin juillet 1670 par des troupes royales fortes de cinq mille hommes, dont une compagnie de mousquetaires du roi menée par le capitaine d'Artagnan, celui-là même qui a inspiré le personnage d'Alexandre Dumas. Les affrontements mêmes avaient causé trois ou quatre cents morts de part et d'autre, principalement du côté des révoltés, étant donné leur peu de préparation et leur absence d'équipement ou de discipline militaire. La répression, qui continua jusqu'à la fin de l'automne, en passa par l'envoi aux galères d'environ deux cents personnes et par une centaine de mises à mort. Quant à Antoine du Roure, après une fuite de plus d'un mois à travers la France, il fut identifié en septembre non loin de la frontière espagnole, puis emmené à Montpellier où il fut soumis à la question et condamné à la roue : la sentence stipulait que sa tête devait être envoyée à Aubenas pour être fichée sur une perche à la porte Saint-Antoine, ce qui fut fait, et que ses

¹⁸ Anthoine du Roure est également appelé « Jean-Antoine » ou « Jacques », « de Roure » ou « Roure » selon les documents. Pour simplifier et éviter les confusions, je parle dans toute cette notice d'Antoine du Roure, sans « h » dans le prénom et avec une minuscule au « du ».

quatre membres écartelés devaient être exposés sur les routes de Largentière, Joyeuse, La Chapelle et La Villedieu, mais une fois roué et décapité, on laissa son cadavre pendant vingt jours à Castelnau, non loin de Montpellier¹⁹. Une *Histoire de la ville de Montpellier* nous apprend que ce cadavre ne pourrissant pas, la foule en vint à le vénérer et à prélever des lambeaux de ses vêtements comme autant de reliques²⁰. Une complainte interpréta même son patronyme comme une annonce de son destin : « Il est certain, ce qu'un savant / Dans ses proverbes nous expose, / Que le nom a le plus souvent / Quelque rapport avec la Chose. / Qui ne tiendra pour avoué, / Que le destin de Jacques Roure, / N'ait ordonné qu'il a beau courre/ Qu'enfin il sera pris et qu'il sera roué./ (Convenient rebus nomina sepe fuit) »²¹.

Le premier réflexe est évidemment de penser qu'entre les deux du Roure, le cartésien et le meneur du Vivarais, il n'y a qu'une homonymie, prétexte à un mouvement d'éloquence judiciaire similaire à celui que déclenche l'invocation de Van den Enden. En fait, comme je vais maintenant le montrer, il y a bien un lien familial entre les deux hommes, de sorte que les rapports produits par l'administration royale dans le contexte de la révolte de Roure donnent quelques indications sur le cartésien.

3. Jacques du Roure oncle d'un révolté

Au bout de presque un mois de troubles dans le Vivarais, la Paix du Roi en était venue à être proclamée le 24 mai, lorsque, le 09 juin, Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, lieutenant général du Languedoc depuis le 26 octobre 1668, publia les ordres qu'il venait de recevoir du Roi : le pardon était accordé aux populations, mais pas aux révoltés ; si les armes n'étaient pas déposées et si les impôts n'étaient pas payés avant la fin du mois de juin, les troupes royales seraient déployées. Le 14 juin, Antoine du Roure appela conséquemment toutes les paroisses soulevées à mandater des députés à un

¹⁹ Pour un récit des événements, voir R. de Vissac, *Anthoine du Roure et la révolte de 1670. Chronique Vivaroise*, Paris, Émile Lechevalier, 1895 et P. Ribon, *D'Artagnan en Ardèche. La révolte du Roure en 1670*, Valence, E & R, 2001. R. de Vissac et P. Ribon ont commis un certain nombre d'erreurs, mais le premier a publié des archives familiales et le second a identifié des documents indispensables. Pour une mise en perspective de la révolte de Roure par rapport aux autres mouvements populaires de l'Ancien Régime, voir J. Nicolas, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, 2e éd., Paris, Gallimard, 2008.

²⁰ Ch. Daigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier, depuis son origine jusqu'à notre temps*, Montpellier, Jean Martel, 1737, p. 438.

²¹ P. Ribon, *D'Artagnan en Ardèche*, op. cit., p. 254.

rassemblement, qui se tint dans un bois de châtaigniers près de Merzelé. Le marquis de Castries ayant pris garde de placer des agents parmi les révoltés²², il put envoyer rapidement à Colbert un rapport sur ce qui se fit et ce qui se dit lors de l'assemblée de Merzelé. La principale décision fut d'envoyer à Paris deux représentants, chargés de remettre directement au Roi un manifeste exposant les motifs de la révolte et le priant de faire preuve de clémence pour tous. Et le marquis de Castries de spécifier : « ils ont ordre en y arrivant de s'adresser à un oncle de Roure, un des chefs de ces mutins, qui est ecclésiastique, et qui apprend à parler latin congrû dans six mois, lequel leur doit dresser leurs placets, et leur donner conseil de ce qu'ils auront à faire, on dit que cet Ecclesiastique loge proche du palais sur le quay des orpèvres »²³.

Les deux députés en question, Jacques Constant fils et Jean Dupuis (appelé également, dans d'autres documents, « Jean Jean » ou « La Bruyère »), étant arrivés au Faubourg-Saint-Antoine le 06 juillet en toute fin de journée, se rendirent dès le lendemain matin chez l'oncle d'Antoine du Roure, où, par ordre de Balthazar Phélypeaux de Châteauneuf (1638-1700), qui fut secrétaire d'État de la Religion prétendue réformée de 1669 jusqu'à sa mort et qui avait une responsabilité plus particulière concernant les affaires de Languedoc, ils furent saisis par des soldats et immédiatement déferés à la Bastille ainsi que « les ecclésiastiques Delisle, et Roure ». Le 8 juillet, le Roi ordonnait leur interrogatoire²⁴. Du compte-rendu de cet interrogatoire, qui eut lieu du 9 au 11 juillet, il ressort qu'Antoine du Roure a respectivement pour oncle et pour frère Jacques du Roure « docteur » et Louis du Roure, « sieur de Lisle », ceux-ci n'étant interrogé que pour confirmer ce que disent les deux députés de Merzelé²⁵. Le 11 août, après un mois de

²² Marquis de Castries à Colbert, 1^{er} juin et 15 juin 1670, in BNF, ms. Clairambaut 791 (Papiers de Colbert), f. 485 et 521.

²³ Marquis de Castries à Colbert, 22 juin 1670, in BNF, ms. Clairambaut 791 (Papiers de Colbert), f. 531. C'est la description la plus longue de Jacques du Roure qu'on trouve dans les rapports que le marquis de Castries envoya à Colbert. Parler latin congru, c'est parler correctement le latin, le parler sans faute ; un placet est, d'après le *Dictionnaire* de Furetière, « une requeste abrégée, ou prière qu'on présente au Roy, aux Ministres, ou aux juges pour leur demander quelque grace, quelque audience, pour faire quelque recommandation ». Dans sa lettre à Colbert du 07 août 1670, in BNF, ms. Clairambaut 792 (Papiers de Colbert), f. 147, le Marquis de Castries, mentionne le projet qu'avait Jacques du Roure, alors en fuite, d'aller à Paris voir son oncle : une lettre de du Roure à sa femme, in R. de Vissac, *Anthoine du Roure*, op. cit., p. 64, indique qu'il réalisa ce projet, une fois encore avec l'intention de présenter au Roi un placet, une fois encore sans succès.

²⁴ Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille. Troisième section, ms. 12472 (Ordres du Roi de 1666 à 1674), f. 241–242. Le f. 242 est reproduit in F. Ravaisson-Mollien, *Archives de la Bastille. Documents inédits. Vol. VII : Règne de Louis XIV (1681 et 1665 à 1674)*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1874, p. 341–342.

²⁵ « Mémoire sur l'affaire des deux députés du Vivarais qui sont à la Bastille », in BNF, ms. Clairambaut 792 (Papiers de Colbert), f. 461–464. Ce Mémoire présente plusieurs fois du Roure comme docteur et comme ecclésiastique Ribon, *D'Artagnan*

détention, les quatre hommes quittaient la Bastille, le Roi ayant ordonné qu'ils soient transférés au Châtelet pour être jugés²⁶. Les deux députés de Merzelé furent condamnés à neuf ans de galère – le procureur du Roi notant que « Mrs les conseillers du Chastelet ont temoigné en ceste rencontre beaucoup de zèle, comme ils ont tousjours fait pour le service de S. M. et que peu s'en est fallu que les accusés n'ayent esté condamnés au dernier supplice suivant mes conclusions » – tandis que « Jacques du Roure prestre, et Louis du Roure ont esté deschargés de l'accusation »²⁷.

Assurément, Roure n'est pas un patronyme rare dans le sud de la France. Dans le contexte même de la révolte de Roure, on rencontre ainsi à la tête des armées du roi un autre personnage pourvu du même patronyme, Louis Pierre Scipion de Grimoard de Beauvoir et de Montlaur, comte du Roure (1646–1733), « seigneur de toutes les places susdites, trois fois baron des états generaux de Languedoc, lieutenant général pour le roi en ses armées & province de Languedoc, gouverneur de la ville & citadelle du Pont-Saint-Esprit, colonel d'un regiment de cavalerie »²⁸. Un des documents les plus étonnants sur les huguenots languedociens au temps des dragonnades est par ailleurs le journal tenu par Jacques Grimoard de Beauvoir, seigneur du Roure (1638-1707), conservé aux Archives départementales du Gard²⁹. Mais il est tout à fait invraisemblable qu'il y ait eu deux ecclésiastiques docteurs appelés l'un et l'autre Jacques du Roure, habitant le même pâté de maisons sur l'île de la Cité et y enseignant tous deux le latin. Surtout, dans la *Rhétorique*

en Ardèche, p. 17, p. 19 et p. 259, je ne connais aucun document qui permette d'affirmer qu'il était docteur « en théologie » ; quant à l'affirmation qu'il fut « professeur de l'Académie des sciences » (*sic*, R. de Vissac, *Anthoine du Roure*, op. cit., p. 16–17 et P. Ribon, *D'Artagnan en Ardèche*, p. 17, p. 19, p. 308), en admettant qu'elle signifie qu'il en a été membre, puisqu'il n'y a pas de « professeur de l'Académie des sciences », la liste des membres de l'Académie des sciences jusqu'à la fin du XVII^e siècle montre qu'elle est fausse.

²⁶ Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille. Deuxième section, ms. 10 335 (Prisonniers. Dossiers individuels et documents biographiques. Année 1670), indiquent qu'ils furent emprisonnés du 7 juillet au 11 août 1670 sur ordre de Phelypeaux Ministre tout en précisant pour chacun d'eux « nuls renseignements » (Constant, f. 76 ; La Bruyère f. 103 ; de Lisle, f. 126, Roiere ecclésiastique », 7 juillet–11 août 1670, f. 174 et « Roure ecclésiastique », 7 juillet–4 août 1670).

²⁷ Ryant, procureur du Roi au Châtelet, à Colbert, 1^{er} octobre 1670, in *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping. Tome II. Administration de la justice – Police – Galères*. Paris, Imprimerie nationale, 1851, p. 937–938.

²⁸ L. Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, 3^e ed., Lyon, J. Girin et B. Rivière, 1683, vol. II, p. 964. Comme on l'a noté plus haut, le marquis de Castries était également lieutenant général du Roi en Languedoc. Il y avait alors trois lieutenants généraux, et le fait que deux des trois lieutenants généraux aient été mobilisés est un indice de la gravité de la révolte de Roure.

²⁹ Ch. de Ribbe en a publié des extraits dans « Une famille rurale au XVII^e siècle d'après un document inédit », *Mémoires de l'Académie d'Aix*, 12, 1882, p. 389–450 ; voir également G. Paysan, *Journal de Jacques de Beauvoir du Roure. La vie d'un gentilhomme de l'Uzège et les événements en Vivarais au cours du XVII^e siècle*, Banne, Cercle de l'amitié, 1985.

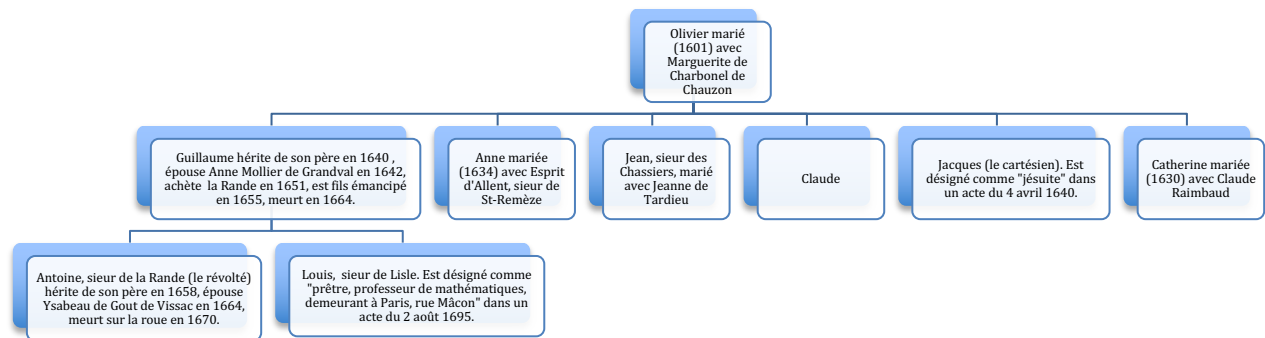
française, Jacques du Roure signale incidemment que son lieu de naissance est Chastrenas dans le Vivarais, qui se trouve être le fief de la famille d'Antoine du Roure, comme le montrent les actes notariés signalés par Raoul de Vissac³⁰. Il n'y a donc pas de doute possible : l'oncle d'Antoine du Roure, le chef des révoltés du Vivarais, est Jacques du Roure, le professeur enseignant la philosophie de Descartes.

Les documents officiels liés à la répression de la révolte de Roure, mais aussi les documents connus à cause de cette dernière, nous donnent dans ces conditions quelques informations sur Jacques du Roure. Du point de vue de son statut social, il était docteur, ecclésiastique, et plus précisément prêtre. Il venait d'une famille assez riche – du moins à l'échelle du Vivarais – et son frère aîné Guillaume avait acheté un fief noble, la seigneurie de la Rande. Il s'agissait de l'oncle d'Antoine du Roure, le révolté, et de Louis du Roure, seigneur de Lisle, qui était ecclésiastique comme son oncle, et qui en 1695 au moins habitait rue de Macon à Paris, où il enseignait les mathématiques³¹. L'arbre généalogique

³⁰ R. de Vissac, *Antoine du Roure*, op. cit., p. 76–77, et J. du Roure, *La rhétorique française nécessaire a tous ceux qui veulent parler, ou écrire comme il faut, et faire ou juger des discours familiers, des lettres, des harangues, des plaidoyers et des prédications*. Paris, chez l'auteur, 1662, p. 86 : « Aujourd'huy, l'on aime mieux qu'un Auteur s'appelle luy-même ou Monsieur, ou Reverend, que si par exemple je disois icy qu'on me nomme Du Roure, & que le Lieu de ma naissance et Chartrenas & le Vivarez ». On trouve une autre allusion, moins précise, au lieu de naissance de Jacques du Roure dans les *Rori doctoris Exercitationes, quibus omnes omnino scientiae, grammaticae, rhetorice, philosophia, mathesis, theologia, jurisprudentia et medicina pertractantur*, Paris, chez l'auteur, 1680, p. 1 : « ex tua Helviorum ditone, quos vicini circumquaque populi Regios, caeteri Vivarienses nuncupant, contigerit nasci. »

³¹ P. Ribon, *D'Artagnan en Ardèche*, p. 19, affirme que Louis Delisle est l'oncle d'Antoine du Roure, mais une des occurrences du « Mémoire sur l'affaire des deux députés du Vivarais qui sont à la Bastille », f. 462, montre sans ambiguïté qu'il s'agit de son frère. L'acte notarial du 2 août 1695, signalé par R. de Vissac, *Antoine du Roure*, op. cit., p. 77, confirme que le frère d'Antoine du Roure est bien Louis Delisle et donne des précisions supplémentaires, puisqu'il se présente comme un « bail à ferme et quittance par M. Louis du Roure, sieur de Lisle, prêtre, professeur de mathématiques, demeurant à Paris, rue Mâcon, paroisse Saint-Séverin [...] ». C'est peut-être cet acte notarial qui a conduit R. de Vissac à parler de Jacques du Roure comme d'un « professeur de l'Académie des sciences » (voir *supra* n. 24), suite à une erreur sur les fonctions qu'on pouvait exercer à l'Académie des sciences, à une première confusion de Jacques et de Louis, puis à une seconde confusion de Louis du Roure, sieur de Lisle, et de Louis Delisle de la Croyère (1685–1741), un des trois fils de Claude Delisle qui furent membres de l'Académie des sciences au XVIII^e siècle. Je n'ai pas trouvé d'autres informations sur Louis du Roure, sieur de Lisle : assurément, un dénommé Louis Roure est recteur du collège jésuite d'Albi en 1687 et en 1696 (Archives du Tarn, G 334, C 644) puis provincial de la Compagnie de Jésus à Toulouse en 1714 ; mais, comme je le remarquais, « Roure » est un patronyme commun dans le sud de la France de sorte que, sans plus de précision, l'hypothèse qu'il s'agisse de la même personne est risquée. En règle générale, les informations étant lacunaires et les mêmes prénoms attribués d'une génération à une autre, il y a un peu d'incertitude sur certains aspects de cette reconstitution.

simplifié de la famille du Roure, tel qu'on peut le reconstituer d'après les documents signalés dans l'ouvrage de Raoul de Vissac, se présente de la manière suivante³².



4. Une lettre de Jacques du Roure à son neveu Antoine : Jacques du Roure et les jésuites

On peut finalement tirer quelques renseignements d'une lettre de Jacques du Roure à son neveu que cite Raoul de Vissac. Considérant la rareté de cet ouvrage, je commencerai par la reproduire.

« Lyon, le 15 avril

Monsieur mon neveu,

Les jésuites d'Aubenas n'ont eu garde d'apprendre de ceux du Puy tout ce qui s'y passait. M. Brunet me mande qu'ils me menacent de jouer quelque mauvais trait, et moy je lui écris que je ne les crains ni les aime, et que tout leur pouvoir ne s'étend qu'à épouvanter le petit monde ou quiconque dépend d'eux. Tant il y a que la façon avec laquelle ils me haïssent m'a toujours servi de règle.

Néanmoins jamais je n'ay dit d'eux que la vérité, là où ils ne médisent de moy que par menteries. Icy où ils ne me connaissent du tout point ; ils ne font néanmoins nulle difficulté de dire que je suis un ignorant. Bien me vaut que mes actions publiques fassent voir le contraire. Il semble que mes prédications et mes thèses ne puissent m'honorer qu'en leur faisant honte. Tout cela ne m'empêchera pas de bien faire. S'il fallait contenter les curieux, on devrait courir les rues et se rendre le sujet de la risée publique. S'ils vous parlent désormais de moy, je vous supplie de leur dire que, bien loin de parler mal de leur honnêteté, il m'est presque insupportable d'entendre ouïr le discours ou d'eux ou de leurs

³² R. de Vissac, *Anthoine du Roure*, op. cit., p. 15-16 et p. 76-77.

affaires. Je vous envoie assez de thèses pour en donner à tous nos amis, et particulièrement aux Religieux et aux Messieurs de Privas. Ce qui fâchera les Jésuites, c'est que celui qui les a soutenues les a quittés depuis peu de tems.

Je vous envoie mon livre et je ne doute point qu'on ny doive remarquer plus de travail que d'industrie. On vous demandera peut-être qui sont ceux à qui nous avons dédié nos thèses générales de toute la Philosophie. Ce sont donc des Messieurs de cette ville de l'abbaye d'Enay. Ils sont riches et extrêmement puissans. Leur abbé c'est le frère de M. le maréchal de Villeroy, gouverneur du Roy et de cette ville de Lyon. Ils nous ont assurés de leurs affections et de leurs services. Les Jésuites ont trouvé que l'épître dédicatoire ne leur était pas avantageuse et que mes opinions de philosophie sont tout à fait opposées aux leurs. »³³

Le premier commentaire qu'appelle cette lettre est d'ordre géographique. Alors que, étant donné les livres que nous connaissons de lui, le théâtre de l'activité intellectuelle de Jacques du Roure semblait tout entier parisien, trois lieux sont ici mentionnés. Lyon tout d'abord, où il se trouve au moment où il écrit cette lettre, et où il se trouve de manière suffisamment durable pour dédier ses thèses générales de toute la philosophie au puissant abbé des bénédictins de Saint-Martin-d'Ainay. Son Vivarais natal ensuite, où réside son neveu Antoine, qui se trouve lié aussi bien aux jésuites d'Aubenas, institués d'abord en résidence en 1601, puis en petit collège en 1621 que, de manière sans doute plus étroite étant donné l'animosité de l'oncle et des jésuites, « aux religieux et aux Messieurs de Privas »³⁴. Finalement, le Puy-en-Velay, où un correspondant de Jacques du Roure, M. Brunet, l'informe des mauvaises intentions des jésuites du Puy à son égard. Or, selon un des actes notariés cités par Raoul de Vissac, il était jésuite quand son père, Olivier du Roure, rédigea son testament le 4 avril 1640³⁵. Si l'allusion que comprend la lettre au

³³ R. de Vissac, *Anthoine du Roure*, op. cit., p. 17–18.

³⁴ Sur les jésuites d'Aubenas, voir É.de Gigord, S.J., *Les Jésuites d'Aubenas*, Paris, Alphonse Picard, 1910. Privas était un haut lieu de la Réforme au début du XVII^e siècle. La ville fut pour cette raison assiégée et saccagée en 1629 ; au début des années 1660, et particulièrement en 1664, une série d'arrêts royaux s'employèrent à en chasser les derniers protestants. Les religieux dont il est ici question sont sans doute les Récollets, dont le couvent avait été, sinon fondé, du moins abondamment financés à partir du milieu du XVII^e siècle pour occuper spirituellement le terrain récemment conquis par les armes.

³⁵ Acte notarial du 4 avril 1640, signalé par R. de Vissac, *Anthoine du Roure*, op. cit., p. 76. Que Jacques ait commencé par être jésuite est affirmé également par É.de Gigord, S.J., *Les Jésuites d'Aubenas*, op. cit., p. 205, mais il ne fournit aucun document nouveau par rapport à R. de Vissac permettant d'étayer cette affirmation. Comme É.de Gigord donne une liste aussi complète que possible des jésuites d'Aubenas (*ibid.*, p. 471–480), on peut cependant dire que, si Jacques du Roure a effectivement été jésuite, ce n'était pas à Aubenas, et donc supposer que c'était au Puy.

motif de mécontentement des Jésuites (« celui qui les a soutenues les a quittés depuis peu de tems ») s'applique à Jacques, il était en fonction dans le collège jésuite du Puy, ou en tout cas avait un étroit rapport avec ce collège, quand il en vint à se séparer de la Compagnie.

On peut ensuite, et toujours sans rentrer dans le contenu de la lettre, chercher à la dater. Raoul de Vissac imagine une scène dans laquelle elle serait lue dans le cercle familial des du Roure juste avant le déclenchement de la révolte de 1670, mais sans donner aucune indication sur les raisons historiques qui étaieraient cette scène touchante et cette datation. En réalité, les éléments à considérer pour cette datation ne vont pas tous dans le même sens et n'ont pas tous le même poids. Par ordre d'importance croissante, ils me paraissent être les suivants. En premier lieu, cette lettre fait référence à l'envoi d'un livre, qui d'après Raoul de Vissac, serait *l'Abrégé de la vraye philosophie* (1665) : mais il ne précise pas sur quoi il fonde son affirmation, et j'ai tendance à penser qu'elle vient seulement de ce qu'il cherche à rendre aussi vraisemblable que possible la scène familiale qu'il a imaginée. En deuxième lieu, il est question dans cette lettre de thèses dédiées à l'abbé d'Ainay, Camille de Neufville de Villeroy (1606–1693) : ce dernier ayant été à partir de 1618 abbé d'Ainay, à partir de 1646 lieutenant général auprès du gouverneur du Lyonnais qui se trouvait être son frère aîné Nicolas, à partir de 1653 archevêque de Lyon, il serait curieux que, s'il avait déjà eu une grandeur propre comme archevêque de Lyon, Jacques du Roure ait présenté sa grandeur comme dérivant de celle de son frère comme il le fait dans cette lettre, ce qui conduirait à dire que cette lettre a été écrite avant sa nomination comme archevêque en 1653. Finalement, il n'est pas vraisemblable que l'oncle se soit adressé à son neveu comme au chef de famille avant sa majorité, et pour tout dire avant la mort de son frère, qui se situe entre 1658 et 1664.

En ce qui concerne le livre dont il est question dans cette lettre, ce qui y est écrit me conduit à penser que ce n'était pas un livre à proprement parler, mais les thèses générales de toute la philosophie qui avaient si fort irrité les jésuites et que Jacques du Roure envoyait à son neveu pour qu'il les distribue à leurs amis de Privas. Je n'ai pu mettre la main sur les thèses elles-mêmes, mais on trouve, à la Réserve de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et surtout dans le Fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon plusieurs portraits de Camille de Neufville de Villeroy qui ont, pour

certaines d'entre eux, manifestement été découpés sur des thèses³⁶. Quant au contenu de ces thèses, il pourrait s'agir de ce qu'il publiera ensuite dans *La philosophie divisée*, d'autant que, d'un de ses ouvrages à l'autre, on ne décèle pas une extraordinaire capacité de renouvellement.

5. Jacques du Roure : le récit d'une vie

À partir des éléments réunis jusqu'à présent, on peut alors imaginer l'histoire suivante. Jacques du Roure est né à Chastrenas dans les années 1620³⁷. Cadet d'une riche famille, il fit ses études chez les jésuites d'Aubenas, puis devint à son tour un membre de la Compagnie et fut amené à prendre des fonctions dans le collège jésuite du Puy. Une dizaine d'années après, entre la fin des années 1640 et le tout début des années 1650, il en vint à quitter l'ordre des jésuites, et cela de manière suffisamment dramatique pour que ces derniers le poursuivirent de leur vindicte, alors qu'il soutenait ou faisait soutenir à Lyon des thèses de philosophie. Pourvu d'un titre de docteur, il préféra à ce point gagner la capitale pour s'y installer comme régent latin : il bénéficia alors d'une des nombreuses permissions d'enseigner que le chantre de Paris, Claude Joly, attribuait. Une des premières choses qu'il y fit fut d'obtenir un privilège pour publier une amplification de ses thèses sous la forme de deux ouvrages, *La physique expliquée* et *La philosophie divisée*. Mais on a trace aussi de son enseignement entre 1655 et 1670 dans les promesses qu'il faisait d'apprendre rapidement le latin, la rhétorique, et toutes les sciences sous forme d'abrégés. En 1670, il avait presque cinquante ans : on peut supposer qu'il fut affaibli par les constantes échauffourées entre partisans du chantre de Paris et partisans de l'Université, mais, surtout, par la répression du Vivarais qui frappa sa famille et l'amena à passer un mois de l'été 1670 à la Bastille. Bien sûr, il faut maintenant des documents supplémentaires confirmant cette histoire un peu imaginaire, mais pas totalement ; surtout, il reste à indiquer en quoi les éléments biographiques ainsi rassemblés aident à comprendre les ouvrages de Jacques du Roure.

³⁶ Bibliothèque de la Sorbonne, Réserve, Magasin A310 (RBA 2= 2-1 Pièces 19 et 20), (RBA 2= 2-3 Pièce 34), (RBA 2= 4-1 Pièce 2) ; Bibliothèque municipale de Lyon, Fonds ancien, costes 14537 à 14548.

³⁷ Les registres paroissiaux catholiques conservés dans les Archives départementales de l'Ardèche (Société des amateurs de généalogie de l'Ardèche, Photocopie des registres paroissiaux de La Chapelle-sous-Aubenas, vol. 122-1. 1632-1722). sont trop parcellaires pour identifier précisément sa date de naissance : alors qu'il est né au plus tôt au début des années 1620, ces registres commencent seulement en 1632 et, à cette période, répertorient seulement les morts.